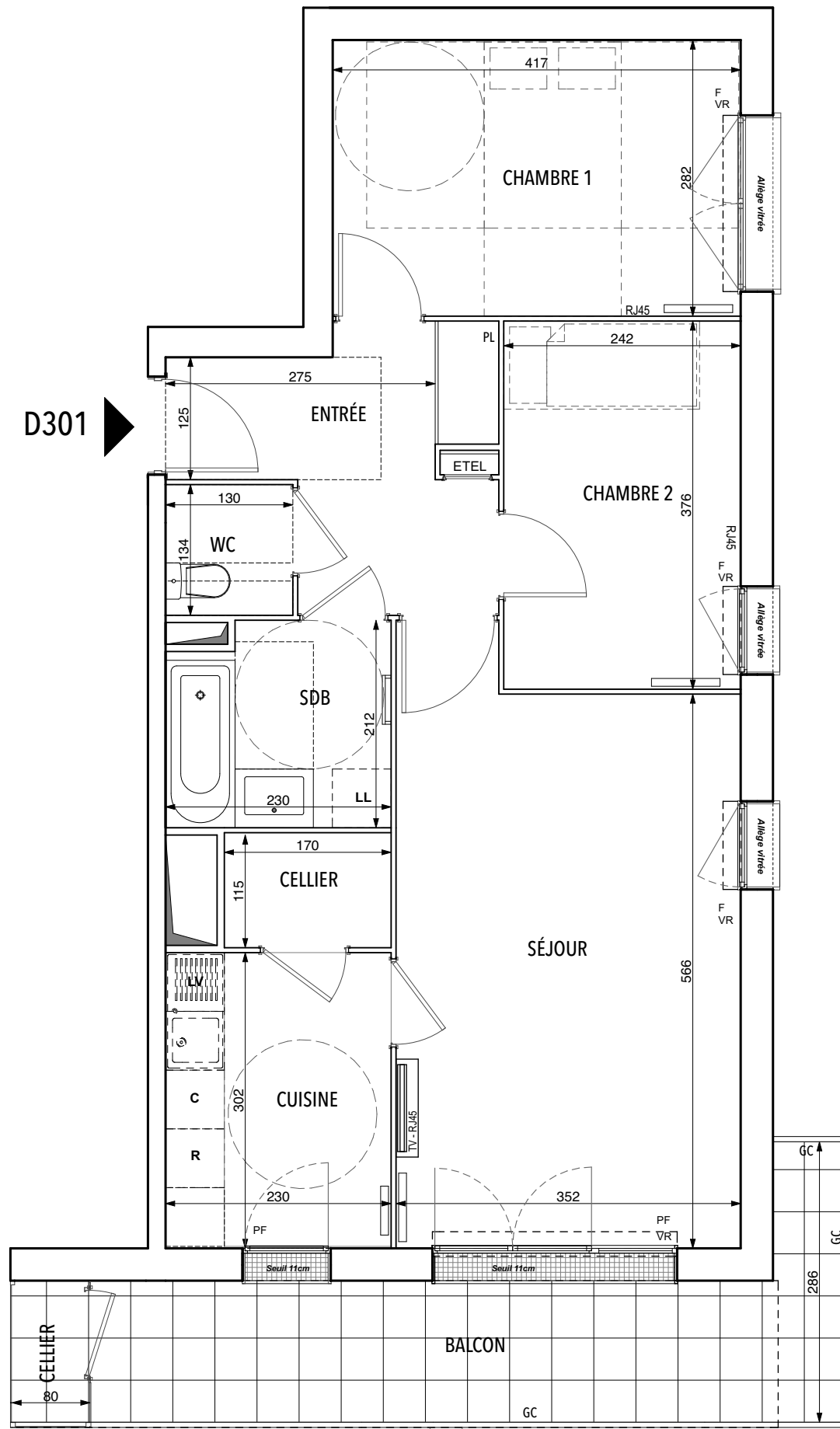


### HALL D

APPARTEMENT 3 PIECES  
n° D301 au 3<sup>e</sup> étage

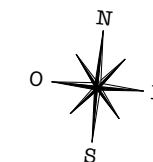


ENTRÉE	7,49 m <sup>2</sup>
SÉJOUR	20,70 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11,75 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9,10 m <sup>2</sup>
CUISINE	6,91 m <sup>2</sup>
CELLIER INT.	2,00 m <sup>2</sup>
SDB	4,66 m <sup>2</sup>
WC	1,74 m <sup>2</sup>

<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>64,35 m<sup>2</sup></b>
BALCON	12,23 m <sup>2</sup>
CELLIER EXT.	1,00 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE PRIVATIVE</b>	<b>77,58 m<sup>2</sup></b>

#### LEGENDE

F : Fenêtre	□ : Radiateur
PF : Porte Fenêtre	▭ : Sèche serviette
OB : Oscillo-Battant	PL : Placard
S : Soufflet	R : Réfrigérateur
VR : Volet Roulant	LV : Lave Vaisselle
GC : Garde-corps	LL : Lave Linge
EDEL : Tableau électrique	C : Cuisson
▨ : Soffite / Faux-plafond	



Indice : 16 Juin 2017  
Echelle : 1/50<sup>ème</sup>

Brelan d'arch architectes



Nota: Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres des équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.